



Valor'Aisne

INFOS

La lettre d'information du Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne

edito



Comment réduire la production de déchets ménagers ? Voici une question cruciale que nous nous posons tous et qui appelle plusieurs réponses. Des outils à l'effet incitatif peuvent être mis en place. Il en va ainsi, sur le terrain fiscal, avec la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à laquelle nous sommes assujettis. Pour réduire nos déchets ménagers résiduels par exemple, nous sommes incités à favoriser la prévention et la valorisation afin d'enfourer moins. Compostage, nouvelles filières de recyclage... Il y a tant de pistes à explorer ! Alors que nous réfléchissons ensemble à une solution de valorisation et de traitement

des déchets résiduels du nord de l'Aisne, la carte de la prévention doit être un atout dans notre jeu. C'est pourquoi nous lui accorderons une place importante dans notre projet.

Tous nos projets, pris dans leur ensemble, s'articulent autour des notions de gestion, de prévention, de valorisation. Comme vous allez pouvoir le constater dans ce nouveau numéro de notre Lettre d'informations où les sujets choisis se répondent les uns aux autres. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Thierry LEFÈVRE
Président de Valor'Aisne

sommaire

- La taxe générale sur les activités polluantes
La démarche de concertation - p.2
- Recyclage et réemploi
Pensez au compostage - p.3
- Les chiffres 2010
Un nouveau STOP PUB - p.4

Actualités

Ouverture du centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins

Après 10 mois de travaux, ce nouvel équipement ouvre ses portes ! Desservant les Communautés de Communes de la Thiérache du Centre, du Pays des Trois Rivières et du Pays de la Serre, cette installation participe à une politique d'optimisation du transport pour un meilleur service de traitement des déchets ménagers de l'Aisne.

Les collectivités adhérentes au 1^{er} Janvier 2011

Conseil Général de l'Aisne, CC du canton de Saint-Simon, CC du Val de l'Aisne, CC de la région de Château-Thierry, SIRTOM du Laonnois, CC de l'Ourcq et du Clignon, CC de la Thiérache du Centre, CC du Val de l'Ailette, CC du Vermandois, CC du Pays de la Vallée de l'Aisne, CC du canton d'Oulchy Le Château et ses environs, CC du Tardenois, CA du Soissonnais, CC de la région de Guise, CC de Villers-Cotterets-Forêt de Retz, CC de la Vallée de l'Oise, CC du Pays de la Serre, CA de Saint-Quentin, CC du Pays des Trois Rivières, CC de Chauny-Tergnier, CC des Villes d'Oyse, CC du Canton de Condé-en-Brie, CC de la Thiérache d'Aumale.

*CC : Communauté de Communes, CA : Communauté d'Agglomération

LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP) : UN OUTIL FISCAL POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Créée en 1999, la TGAP a vocation à inciter fiscalement à développer des activités moins polluantes et à diminuer la production de déchets en France. Concernant ces derniers, la taxe est fixée à la tonne et selon le type d'installations de traitement.

Inscrite au Code des Douanes, la TGAP a été modifiée par la Loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 (Art. 45). Les recettes générées par cette taxe sont affectées à l'Agence pour la Défense de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). L'augmentation de la TGAP d'année en année doit conduire à un « effet incitatif » ; l'argument environnemental est dans cet esprit secondé par un argument économique. Plus on produit de déchets résiduels, plus on en enfouit donc plus la taxe sera lourde. Il faut donc réduire notre production de déchets et pour cela, développer prévention et valorisation. Il convient donc de combiner des changements de comportement (notamment les

habitudes de consommation) pour réduire sa production de déchets et pour mieux valoriser ceux produits (préférer les produits recyclables, développer le réemploi et le compostage).

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la TGAP en €HT / tonne pour une installation de stockage certifiée	17	20	22	24	32

Dans l'Aisne, tous les sites de stockage sont concernés par la TGAP, qu'ils soient publics ou privés. Ils bénéficient tous de la certification ISO 14001. Cette dernière permet d'abaisser le montant de la taxe. Il faut donc réfléchir à des équipements de traitement les plus performants possibles d'un point de vue environnemental. La TGAP incite donc globalement à définir des plans d'actions allant au-delà de la problématique d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE

Après quatre réunions « informatives » qui ont suscité des premières discussions et débats, la Commission de Concertation et d'Études sur le Traitement des Déchets (COCETD) se réunira le 28 juin sous la forme d'ateliers afin de déterminer ensemble les paramètres prioritaires à prendre en compte dans l'élaboration de notre projet.

Installée en décembre 2010, la COCETD réunit à chaque rencontre une cinquantaine d'acteurs du département afin de préparer ensemble une solution de traitement et de valorisation des déchets résiduels du nord de l'Aisne. Lors des deux dernières réunions, le cabinet GIRUS Ingénierie mandaté par Valor'Aisne, a présenté un état des lieux des gisements de déchets axonais puis un panorama des techniques de traitement existantes. Lors de la réunion du 28 juin, il sera proposé aux participants de discuter en petits groupes puis de restituer les avis

de chacun. Pour suivre l'avancement de cette grande démarche de concertation, rendez-vous sur www.valoraisne.fr, rubrique « Nos projets » et posez toutes vos questions via concertation@valoraisne.fr



APRÈS UNE FERMETURE PROVISOIRE, L'EXPLOITATION DE L'ECOCENTRE LA TUILERIE A REPRIS

En mars dernier, le Tribunal Administratif d'Amiens a annulé l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais rejeté la requête de l'association Vivre à Griselles pour l'annulation du permis de construire. Au nom de l'intérêt général, le préfet a délivré une exploitation provisoire pour permettre aux déchets ménagers du sud de l'Aisne d'être traités sur leur territoire.

L'arrêt de l'EcoCentre La Tuilerie aura duré trois semaines. Pendant cette période, les déchets recyclables ont dû être acheminés directement au centre de tri de Villeneuve-St-Germain sans bénéficier du

quai de transfert de l'EcoCentre La Tuilerie. Quant aux déchets résiduels, ils ont été réorientés vers le centre de stockage privé situé sur la commune d'Allemant entre Soissons et Laon. Cette solution d'urgence a coûté 47 500 €HT par semaine, surcoût qui a dû être répercuté sur les contributions des collectivités membres, sans compter les surcoûts de collecte.

Une nouvelle procédure administrative doit être lancée. Elle comprend notamment une nouvelle enquête publique. La décision du Tribunal Administratif n'a pas remis en cause les qualités techniques et environnementales de l'EcoCentre La Tuilerie dont l'exploitation n'a souffert d'aucun incident en un an.

RECYCLAGE ET RÉEMPLOI : UN OUTIL DE VALORISATION AUX MAINS DES COLLECTIVITÉS

L'exploration du contenu de nos poubelles nous apprend que nous pouvons encore en réduire le volume. En effet, de nombreux déchets peuvent se voir attribuer une seconde vie grâce au réemploi ou être recyclés via des filières spécialisées.

Textiles, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques), bois, pneumatiques, etc. sont des matières dont le traitement est assuré par des éco-organismes. Ces derniers sont des structures qui vont prendre en charge le recyclage ou la valorisation des objets produits par leurs adhérents. Par exemple, ECO TLC créé en 2008 sous l'impulsion des industriels du textile et de la chaussure favorise la valorisation des textiles, linges de maison et chaussures. De nouvelles filières sont toujours à créer tant notre consommation de produits est importante. Ainsi, la loi Grenelle 2 prévoit la création d'un éco-organisme et donc d'une filière de récupération et de recyclage pour l'ameublement. Le démarrage devrait avoir lieu début 2012. C'est un pas important puisque le gisement est estimé en 2 et 3 millions de tonnes par an en France.

Donner une seconde vie aux déchets

Beaucoup d'objets ou leurs composants peuvent être réemployés, réparés. On pense le plus souvent aux textiles ou aux DEEE. Sur le territoire axonais, il existe plusieurs initiatives qui montrent une réelle volonté de réduire nos déchets. Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Soissonnais a passé un contrat avec Recycl'Aisne (entreprise de récupération favorisant l'insertion de personnel handicapé). En 2010, environ 38 tonnes de matériel informatique ont ainsi été récupérées. Autre exemple : la récupération du bois a permis à l'agglomération de stabiliser sa production d'encombrants destinés à l'enfouissement. Le flux de bois représente plus de 10% des encombrants en 2010. Pour les textiles, le Relais possède des bornes en ville et en déchetterie. Avec ces filières de récupération et de valorisation spécialisées, les collectivités locales se positionnent au cœur du développement durable entre environnement, social et économie.

> BRÈVES

Une exposition à votre disposition

Comment produire moins de déchets et mieux trier ? Réponse à ces questions en 5 panneaux décrivant les bons gestes dans les pièces de la maison. Colorée et attractive, l'exposition créée par Valor'Aisne peut être prêtée pour vos événements. Contactez le service Communication au 03 23 23 78 20.

AVEC LES BEAUX JOURS, PENSEZ AU COMPOSTAGE !

Composter ses bio-déchets est un des gestes de réduction des déchets ménagers les plus performants. L'élimination devient valorisation pour le plus grand bonheur de vos plantes et de la collectivité. Focus sur un comportement aux avantages environnemental et économique.

Pratiquer le compostage domestique, c'est s'engager dans la protection de l'environnement. En effet, notre poubelle est composée à environ 30% de matière organique. Cette dernière, au lieu de finir en centre d'enfouissement, peut être valorisée via la pratique du compostage. En contrôlant et maîtrisant leur dégradation, on peut produire soi-même un compost de qualité pour son jardin. Mais le compostage ne se fait pas tout seul, il faut s'investir un minimum en usant des bonnes techniques. Il est possible de se faire aider : le Conseil général de l'Aisne a mis en place un réseau de guides-composteurs qui enseignent les bonnes pratiques. Si certaines collectivités proposent des composteurs, il est aussi possible de le faire sans matériel ou de se le fabriquer soi-même.

Composter, c'est économiser

Autre avantage du compostage domestique : des économies. En effet, cette fraction de matière organique devient un « produit » créé à domicile et ne fait donc plus partie des déchets ménagers résiduels : ils n'ont donc pas besoin d'être collectés, transportés, traités par la collectivité. La réduction de ces déchets étant fortement incitée, tout le monde en ressort gagnant.



Les bio-déchets sont composés de :

- **Déchets verts :**
déchets végétaux constitués des tailles de haies, tontes de pelouse, etc.
- **Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) :**
pelures, épiluchures, coquilles d'œuf, etc.

LES CHIFFRES 2010 : DE MEILLEURES PERFORMANCES DE TRI ET UNE BAISSÉ DU COÛT MOYEN DE TRAITEMENT

Extraits du Rapport Annuel d'Activité sur les prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

176 162 tonnes
de déchets ménagers traités

- 26 459 tonnes de recyclables triées
- 16 764 tonnes de bio-déchets compostées
- 138 430 tonnes de déchets résiduels stockées

Les tonnages traités ont baissé de 3,5% par rapport à 2009, tout comme les tonnages stockés et les tonnages compostés. Quant aux déchets ménagers triés, ils ont augmenté de 4,8%.

64% des déchets traités par Valor'Aisne sont passés par un quai de transfert au cours de l'année 2010.

Performance de tri en kg et par habitant en 2010
49,4 kg (hausse de 3%)

Ratio des déchets ménagers résiduels stockés en kg
251 kg (baisse de 5%)

Dépenses de fonctionnement : **19 220 535 €HT**

Dépenses d'investissement : **4 582 049 €HT**

Recettes de fonctionnement : **19 546 882 €HT**

Recettes d'investissement : **3 714 834 €HT**

Coût moyen de traitement par an et par habitant :
33,25€HT

Le rapport annuel est disponible sur simple demande au 03 23 23 78 20 ou téléchargeable sur le site Internet www.valoraisne.fr, Rubrique « Institution ».

> BRÈVES

Création du Réseau TechniCom

Afin d'optimiser la communication sur les déchets ménagers, Valor'Aisne a créé le Réseau TechniCom regroupant les agents de communication et des services déchets des collectivités adhérentes. Ils se réunissent trois fois par an lors de réunions thématiques où des experts en sciences humaines interviennent.

Avancement du futur centre de tri et de transfert d'Urvillers

Le cabinet BERIM (Douai) conduisant un groupement d'entreprises a été recruté comme maître d'œuvre. Il travaille avec les services de Valor'Aisne sur les études d'avant-projet. Le permis de construire et le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) sont déposés cet été. Plus d'informations : www.valoraisne.fr / Rubrique « Projets »

UN OUTIL POUR RÉDUIRE SA PRODUCTION DE DÉCHETS : LE STOP PUB

Grâce à un concours de dessin lancé en octobre 2010, Valor'Aisne propose un nouvel autocollant «Stop Pub» à apposer sur sa boîte aux lettres. La Commission Communication réunie en jury a dû départager 250 propositions envoyées par les classes de CM1 et CM2 du département.



Le 3 décembre dernier, le jury a ainsi attribué le 1er prix au dessin d'Alison Girard (10 ans, CM2, école de Paars). Le second prix est allé à Coline Lecerf (9 ans 1/2) et à Sarah Scat (10 ans 1/2) toutes deux en CM1 à l'école de Hartennes-et-Taux. Les prix ont été remis lors d'une intervention sur la réduction et le tri des déchets ménagers directement dans les deux établissements scolaires. Tous les élèves ont pu ainsi bénéficier de ce moment de sensibilisation. Beaucoup semblent déjà bien au courant des bons gestes du tri.

Un départ sur les chapeaux de roue

La diffusion du nouvel adhésif a débuté le 7 février, après notamment une annonce sur N'Radio. Plus de 7000 exemplaires ont déjà été envoyés à des particuliers, des collectivités ou des entreprises ! Ce qui est un très bon début pour cet outil participant à la réduction des déchets ménagers. L'autocollant est gratuit, il suffit d'en faire la demande par mail (info@valoraisne.fr) ou par téléphone au 03 23 23 78 20. N'attendez pas pour commander le vôtre !

